

7 septembre 2002

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 525 000 francs destiné à des travaux de réfection et d'aménagement pour la transformation de locaux dans le bâtiment de l'école Carl-Vogt en réfectoire scolaire.

Rapporteur: M. Alain Marquet.

La commission des travaux s'est réunie le 4 septembre 2002, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, pour étudier la proposition PR-186.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que le rapporteur remercie chaleureusement.

Audition de M^{me} Simone Irminger, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. Fuchsloch, adjoint de direction

Les auditionnés présentent la proposition.

Ils évoquent le besoin urgent de place pour les restaurants scolaires du quartier de la Jonction.

Entre 1992 et 2001, le nombre des repas a énormément progressé.

Il y a en ville 37 lieux de repas gérés par 15 associations.

En 1992, 21,6% des enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires fréquentaient les restaurants scolaires. Ils étaient, en 2001, 23,2%. Ils sont, en 2002, environ 25%, avec des pointes à 30% dans certains restaurants scolaires.

Dès 320 enfants scolarisés dans un groupe scolaire complet, 100 places de restaurant sont prévues, ce qui, à raison de 25% de fréquentation, sature déjà le local. Nombre auquel il convient d'ajouter les animateurs ainsi que les enfants dits «occasionnels».

Concernant les écoles de Carl-Vogt et du Mail, 540 élèves sont scolarisés, ce qui, avec 30% de fréquentation, représente 150 enfants potentiels clients du restaurant scolaire.

Le restaurant scolaire de Carl-Vogt est en surcharge sur les 2 services. C'est pour ces raisons que, lorsque la société de musique La Sirène a annoncé son départ des locaux situés sous l'école Carl-Vogt, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a sollicité l'attribution de ces locaux aux besoins d'un restaurant scolaire.

Questions des commissaires

N'y a-t-il pas dans cette proposition des achats superflus? Friteuse double, réchauffage des plats, etc.?

Tous les achats peuvent se discuter, mais ils permettent d'équiper une cuisine standard de façon à pouvoir en faire bénéficier d'autres groupes.

Quelle solution provisoire a été instaurée depuis la rentrée pour recevoir ce surcroît d'enfants?

Une classe de l'école des Plantaporrêts ayant été libérée, l'inspectrice de circonscription a donné son accord pour qu'elle soit utilisée pour ce moment de repas des enfants.

La qualité des repas est-elle suivie?

Une diététicienne a été engagée qui suit cela de très près.

Quelle sera la durée des travaux?

Environ deux mois, ce qui permet d'envisager une ouverture cette année encore, si la commission fait diligence et si le vote des crédits suit rapidement.

Quelque chose a-t-il été prévu pour insonoriser le local, compte tenu du bruit qui règne souvent dans les restaurants scolaires?

L'insonorisation est déjà existante du fait de l'utilisation précédente par un ensemble musical.

L'ouverture du restaurant scolaire de Carl-Vogt laissera-t-elle une marge face à une éventuelle progression de la fréquentation à la rentrée prochaine?

L'ouverture offrira une marge de progression et un vrai confort pour les enfants fréquentant les restaurants scolaires.

Discussion

La proposition est faite de voter cet objet le soir même. Cette proposition est acceptée.

Le rapporteur évoque la possibilité de faire accélérer la procédure par un vote en urgence du rapport en séance plénière.

Une commissaire regrette ce qu'elle considère comme une municipalisation des locaux par l'éviction de la société de musique La Sirène.

Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité des 15 commissaires présents.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 525 000 francs destiné à des travaux de réfection et d'aménagement pour la transformation d'une surface de 619 m² dans le bâtiment de l'école Carl-Vogt en réfectoire scolaire.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 525 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2012.